



Assemblée générale

Distr. générale
28 janvier 2011

Soixante-cinquième session
Point 120 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 8 décembre 2010

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.28 et Add.1)]

65/94. Les Nations Unies et la gouvernance mondiale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant son respect pour les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Sachant l'importance capitale d'un système multilatéral ouvert, transparent et efficace pour mieux affronter les problèmes mondiaux urgents d'aujourd'hui, considérant l'universalité des Nations Unies et réaffirmant l'engagement qu'elle a pris de promouvoir et de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies,

Réaffirmant le rôle et l'autorité que la Charte confère à l'Assemblée générale pour les questions mondiales qui préoccupent la communauté internationale,

Saluant la proposition faite par son Président de placer le débat général de sa soixante-cinquième session sous le thème « Réaffirmer le rôle central des Nations Unies dans la gouvernance mondiale », et saluant également son intention d'organiser en 2011 un débat thématique informel sur la gouvernance mondiale,

1. *Estime* qu'il faut appliquer des approches multilatérales ouvertes à tous, transparentes et effectives pour s'attaquer aux problèmes mondiaux et réaffirme à cet égard le rôle central que jouent les Nations Unies dans les efforts faits actuellement pour apporter des solutions communes à ces problèmes ;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session, au titre de la question intitulée « Renforcement du système des Nations Unies », une nouvelle question subsidiaire intitulée « Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale » ;

3. *Prie* le Secrétaire général, à cet égard, de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport analytique sur la gouvernance économique mondiale et le développement, qu'il aura élaboré en consultation avec les États Membres et les



organismes compétents du système des Nations Unies, compte tenu des contributions apportées dans ce domaine, notamment par le débat thématique informel sur la gouvernance mondiale que doit organiser son Président, sans préjuger des thèmes qu'elle décidera de privilégier lors des débats qui pourront se tenir sur cette question.

*60^e séance plénière
8 décembre 2010*